

Madame,  
Monsieur,  
Chers Parents,

Nous souhaitons vous informer qu'à partir de cette année 2025, l'équipe de police administrative/sécurité publique de la commune de Lucens sera renforcée d'un assistant de sécurité publique. Son rôle sera de soutenir les patrouilleuses scolaires, dans le but d'assurer la sécurité des enfants aux abords de l'établissement scolaire Pré au Loup, à Lucens.

La Municipalité rappelle qu'il est impératif d'éviter de stationner son véhicule dans le quartier des Rochettes, lors de la dépose ou de la récupération des enfants, notamment pour prévenir les désagréments suivants :

- Les arrêts en double file, qui gênent la circulation des bus ou camions de livraison.
- Le stationnement dans les zones réservées aux bus scolaires et au personnel enseignant.
- Accidents routiers

Nous vous invitons à faire usage du parking de la Grande Salle (2h gratuites). Une autre option consiste à déposer ou à récupérer les enfants dans la zone «dépose-minute» située près de la Grande Salle de Lucens. **Le dépose-minute est une zone prévue pour que les parents déposent ou reprennent leurs enfants en voiture, dans laquelle ils doivent rester au volant de leur véhicule et respecter un temps limité à la stricte dépose ou reprise de leurs enfants.**

Des places de stationnement sont également disponibles sur le grand parking adjacent.

Des contrôles réguliers seront effectués et les contrevenants s'exposent à une amende d'ordre.

Nous encourageons également les parents à inciter leurs enfants à effectuer le trajet domicile-école à pied. Cela contribuerait à réduire le nombre de véhicules autour de l'école et apporterait de nombreux bénéfices pour les enfants. Selon le TCS, l'apprentissage du chemin de l'école offre plusieurs avantages :

- Une meilleure appréhension de la circulation, dès le plus jeune âge, ce qui renforcera leur sécurité, notamment lorsqu'ils circuleront à vélo.
- Le développement des liens sociaux grâce aux interactions avec leurs camarades, lors du trajet à pied ou à vélo.

Vous trouverez un plan, en annexe, qui indique clairement les zones de stationnement et les espaces «dépose-minute» accessibles et inaccessibles.

Tout en vous remerciant de votre compréhension et de votre collaboration, nous vous présentons, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos meilleures salutations.

Le Syndic :  
  
P. Gavillet



La Secrétaire :  
  
S. Leresche

Lucens, le 16 janvier 2025/sal

Verso plan de situation →→→

